

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 66

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente l'objet de cette convention :

- Accueil des lycéens à l'UPE2A pour la préparation au DELF.

A l'unanimité, les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le lycée du Haut Val de Sèvres de Saint-Maixent-l'Ecole.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/03/2022
Réuni le : 04/04/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente l'objet de cette convention (convention cadre de partenariat entre le collège Denfert Rochereau, la collectivité départementale et le rectorat de Poitiers via le réseau CANOPE). Cet avenant précise dans son article 2 les modifications de l'article 3 de la convention cadre relatif à l'administration du filtrage internet.

A l'unanimité, les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer l'avenant 1 à la convention cadre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente l'objet de cette convention avec le comité départemental HANDI

SPORT du 79 :

- intervention du CDHS 79 dans le cadre des actions en direction des classes de 5ème,
- participation financière de l'établissement à hauteur de 510 euros.

A l'unanimité, les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer la convention avec le CDHS 79 et à engager les dépenses prévues à l'article 5.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 73
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/03/2022
Réuni le : 04/04/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente les partenariats dans le cadre des mesures de responsabilisation. M Ernault, CPE, précise le sens de ces mesures de responsabilisation. A l'unanimité, les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer les conventions relatives à l'application des mesures de responsabilisation avec le secours populaire et la police municipale de ville de Saint-Maixent-l'Ecole.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 24/03/2022
Réuni le : 04/04/2022
Sous la présidence de : Alain Pairault
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Mme la Gestionnaire informe les membres du CA que la PEEP qui avait effectué un don de 385€ précédemment, a effectué un nouveau don de 330 €. L'affectation de ce don sera communiquée ultérieurement.

A l'unanimité, les membres du CA acceptent ce don.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la fin de l'année scolaire 2021/2022

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration accepte l'organisation de la fin de l'année scolaire 2021/2022

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

M. Le Principal précise aux membres du CA que :

- L'établissement étant centre d'écrit, les cours seront suspendus les jeudi 30 juin 2022 et le vendredi 1 juillet 2022 (une remise d'ordre sera effectuée pour les élèves DP des classes de 6ème, 5ème et 4ème).
- Du lundi 4 au jeudi 7 juillet 2022, les cours seront fortement perturbés du fait de la mobilisation d'un grand nombre de professeurs dans le cadre des opérations de préparation de la rentrée 2022 et de la nécessaire mise à disposition des professeurs dans les centres de correction. Un accueil des élèves sera maintenu dans le cadre d'un emploi du temps adapté et proposé aux familles, Le restaurant scolaire fonctionnera normalement.
- Cette organisation fera l'objet d'une note d'information aux familles courant juin 2022.

A l'unanimité des membres présents, les membres du CA acceptent l'organisation de la fin de l'année scolaire 2021/2022 proposée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 76

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente l'objet de cette convention avec le lycée de Barbezieux, établissement mutualisateur.

Le Conseil d'Administration approuve le budget prévisionnel présenté, vote une participation financière des familles volontaires d'un montant de 30 €, autorise M. le Principal à signer la convention avec l'établissement mutualisateur et autorise Monsieur l'Agent comptable à encaisser les sommes.

Les membres du CA votent à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Vote Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Pairault

Prénom : Alain

Signé le: 14/04/2022 19:24:58

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 75
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2021 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -11792,14 euros

Compte 10687 : +1165.82 euros

Compte : -10626,32 euros

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 71

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

M. Le Principal présente l'objet de cette convention avec M Schott pour l'organisation d'une ciné-conférence à destination des élèves de 6ème autour du Voyage d'Ulysse, l'établissement prenant à sa charge, en contrepartie de la présente ciné-conférence, la somme de 5 euros par élève de 6ème spectateur.

A l'unanimité, les membres du CA autorise le chef d'établissement à signer la convention pour le projet culturel « Le voyage d'Ulysse » et à engager les dépenses associées.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0790978J
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE DENFERT ROCHEREAU
31 RUE JEAN JAURES
79403 ST MAIXENT L ECOLE CEDEX
Tel : 0549052699

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 74
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/03/2022

Réuni le : 04/04/2022

Sous la présidence de : Alain Pairault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2021

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 4

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0